



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE

Question au Gouvernement n° 482

Texte de la question

COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Thillaye.

Mme Sabine Thillaye. Madame la secrétaire d'État chargée de l'Europe, vous êtes également secrétaire générale pour la coopération franco-allemande. Je ne peux évidemment pas m'empêcher d'évoquer le sixième anniversaire du traité de l'Élysée : pour moi, la réconciliation franco-allemande est toujours un miracle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*) Je suis arrivée en France il y a quarante ans, sans parler français : je trouve merveilleux d'être ici aujourd'hui, de prendre la parole, sans que cela pose de problème. À l'aune de ma vie, je mesure le chemin parcouru. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, RE, SOC, HOR et Écolo-NUPES.*)

Je veux rappeler la date d'un autre acte fondateur : le 9 mai 1950, le discours de Robert Schuman a permis de réconcilier la France et l'Allemagne. Je n'ai jamais compris pourquoi la France, qui a tendu la main à l'Allemagne, n'était pas plus fière de son geste audacieux et visionnaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

M. Nicolas Meizonnet. Quelle est la question ?

Mme Sabine Thillaye. Certes, nous avons des divergences, mais nous avons surtout un socle commun : nous sommes attachés à l'État de droit et à la démocratie ; nous encourageons l'Union européenne et soutenons sans faille le peuple ukrainien. Celui-ci témoigne aujourd'hui de cette vérité essentielle : il n'est pas de bonheur sans liberté, pas de liberté sans courage et sans audace.

Sommes-nous encore capables d'une telle audace ? Nous avons accordé à l'Ukraine le statut de candidat. La discussion sera difficile, mais il est nécessaire d'élargir l'Europe ; il faudra aussi réformer les institutions européennes pour que nous soyons capables d'agir.

Avec votre homologue, Anna Lührmann, vous avez annoncé hier la création d'un groupe d'experts (M. Loïc Prud'homme s'exclame) et vous avez évoqué les mesures susceptibles de donner un coup de pouce à l'Union européenne, qui doit relever des défis extraordinaires. Quelle est la marche à suivre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'Europe.

Mme Laurence Boone, secrétaire d'État chargée de l'Europe. Dans le cadre du sixième anniversaire du traité de l'Élysée, nous avons en effet créé un groupe franco-allemand d'experts indépendants, afin de réfléchir à

l'évolution des institutions européennes. Le premier objectif est de favoriser la simplicité, l'efficacité et la rapidité de l'action européenne. Ensuite, il s'agit de protéger ses valeurs : l'État de droit est menacé dans des pays de l'Union comme à ses frontières.

M. Laurent Jacobelli. *Vous parlez du 49.3 ?*

Mme Laurence Boone, *secrétaire d'État . À l'automne 2023, les douze experts rendront des propositions visant à accélérer, à simplifier et à rendre plus efficace le fonctionnement de l'Union européenne,...*

M. Laurent Jacobelli. *Efficace ?*

Mme Laurence Boone, *secrétaire d'Étatainsi qu'à la rapprocher des citoyens.*

Mme Marine Le Pen. *C'est pas gagné !*

Mme Laurence Boone, *secrétaire d'État . Ils étudieront également comment la main tendue à l'Ukraine, à la Moldavie, à la Géorgie et aux pays des Balkans...*

Mme Marine Le Pen. *Stop ! Stop !*

Mme Laurence Boone, *secrétaire d'Étatpeut devenir une association et préparer l'élargissement de l'Union, tout en préservant son efficacité.*

Certes, cela en heurtera certains, mais il y va de la sécurité de notre continent et de nos valeurs démocratiques. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

Données clés

Auteur : [Mme Sabine Thillaye](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 482

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe

Ministère attributaire : Europe

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 janvier 2023